

Grenoble, plainte contre X pour tentative d'empoisonnement : mode d'emploi militant pour une action multipolaire de résistance civile aux vaccins-poisons

Communiqué militant de : Christian Cotten, Dr Marc Vercoutère, Frédéric Morin, Smaïn Bedrouni, Isabelle Dardare, Christian Basano, Liliane Portehaut, René Bickel

25 octobre 2009

Les grands médias s'en font l'écho depuis vendredi 23 octobre : Maître Jean-Pierre Joseph a déposé devant le Doyen des Juges d'Instruction du TGI de Grenoble une plainte contre X pour **tentative d'administration de substances nuisibles à la santé pouvant entraîner la mort**, au nom de 9 habitants de l'Isère, dont une professionnelle de santé et un député. Voir sur Google News : *Jean-Pierre Joseph plainte vaccin Grenoble*, très nombreux articles récents.

Les premières victimes des vaccins arrivent de Suède : au moins 2 morts au lendemain des premières vaccinations et plusieurs dizaines de victimes d'effets secondaires immédiats (voir la presse suédoise et la plainte jointe).

Nous publions avec la présente le texte de cette plainte, afin qu'elle soit le plus rapidement possible utilisée par des centaines de parties civiles et déposée en nombre dans les tout prochains jours devant les différents Tribunaux de Grande Instance français.

Nous appelons donc tous les citoyens libres et souverains qui ont compris les enjeux et les mensonges de la campagne de vaccination qui a commencé dans toute l'Europe - tout en suscitant une résistance civile remarquable - **à prendre connaissance de cette plainte et du mode d'emploi que nous vous en proposons, en se regroupant en collectifs d'une douzaine de parties civiles pour des dépôts effectifs dès que possible.**

Cette plainte a été rédigée par un collectif d'auteurs et va d'ores et déjà être déposée à Nantes, Pau, Évry, Paris... par différents groupes déjà constitués. Le fait qu'elle soit déposée dans le même temps par plusieurs groupes dans le même tribunal est tout à fait souhaitable et n'est en rien un inconvénient.

Il va être vraiment utile de réussir une opération collective de grande ampleur, un peu technique mais en même temps très simple à mettre en œuvre, aux fins d'exercer une pression suffisante, au travers de l'institution judiciaire, pour contraindre les pouvoirs publics à mettre fin à la campagne de vaccination en cours.

Nous proposons donc à tous ceux qui veulent agir concrètement pour empêcher la campagne de vaccination antigrippe de se regrouper à une douzaine d'acteurs, de renseigner la plainte telle que fournie ci-dessous avec l'ensemble des coordonnées de chaque personne, de la signer et de la déposer en deux exemplaires au secrétariat du Doyen des Juges d'Instruction du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile (ou bien de l'envoyer en Recommandé avec AR, en deux exemplaires). Il est important que les parties civiles que vous regroupez habitent toutes dans le ressort du TGI auquel vous allez vous adresser.

Le texte de la plainte peut être légèrement modifié, sans être alourdi, en mettant en évidence des motifs plus individualisés par une expérience personnelle récente d'une partie civile. Il est important que ce premier texte reste bref et relativement simple, tel qu'il a été rédigé. Le dossier sera ultérieurement très largement nourri par l'apport de dossiers scientifiques documentés au juge d'instruction lorsqu'il sera nommé.

Pour le moment, il est inutile de désigner un avocat (sauf si vous le souhaitez vraiment), **une telle plainte peut être déposée sans. Par contre, il sera certainement utile, ultérieurement, de le faire.** Nous vous transmettrons les informations utiles le moment venu.

Bien entendu, **toute association peut aussi se porter partie civile** sous réserve d'avoir au moins 5 ans d'existence, au nom de ses membres qui peuvent en même temps être parties civiles individuelles, seule ou avec d'autres associations.

En préparant la plainte, chaque partie civile devra faire une déclaration d'élection de domicile. Celle-ci peut être faite **sur le nom d'une des parties civiles** ou chez un avocat du ressort du TGI dans lequel la plainte sera déposée si vous décidez de désigner dès maintenant un avocat.

Frais à prévoir : une plainte avec constitution de partie civile – dans le cas présent, déposée directement auprès du Doyen des Juges d'Instruction sans obligation de saisir auparavant le Procureur de la République car la plainte est faite en matière criminelle – entraîne le versement d'une consignation, qui peut être comprise entre 200 ou 1000 €, selon l'humeur des fonctionnaires. Le regroupement par douze (ou plus) parties civiles devrait permettre de faire face à ces frais (demandés quelques semaines après le dépôt de la plainte). Sauf à ce que les fonctionnaires de l'institution judiciaire tentent de plaider la non-recevabilité de cette plainte, ce qui va tout de même être très difficile pour eux...

Enfin, bien que cette opération ne soit en aucune manière une opération commerciale de quiconque, il faut prévoir de couvrir ultérieurement les frais d'avocat(s), dans des proportions qui resteront très raisonnables en fonction des moyens de chacun, vis à vis du ou des avocats que vous désignerez le moment venu, qui vont nous être très utiles dans cette action collective déjà en cours et à laquelle nous vous invitons à vous joindre.

Pour participer aux plaintes en cours de dépôt ou nous informer d'un projet local précis (important pour la suite), vous pouvez contacter :

Dr Marc Vercoutère : cri-vie@neuf.fr- Tél. : 06 61 55 34 73 - 05 47 41 50 22 - Pau. <http://www.cri-vie.com>

Maître Jean-Pierre Joseph : jp.joseph-avocat.grenoble@wanadoo.fr- Tél. : 06 09 42 47 77 – Grenoble (38). <http://avocats.fr/space/jean-pierre.joseph>

Frédéric Morin - redaction@morpheus.fr- Tél. : 01 39 72 59 40. - Conflans-Ste-Honorine (78). <http://www.morpheus.fr>

Isabelle Dardare - isabelle.dardare@orange.fr- Tél. : 06 81 60 23 28 - Evry (91).

Christian Cotten : politiquedevie@orange.fr- Tél. : 01 69 20 38 61 – 06 89 52 06 41 - Evry (91). <http://www.politiquedevie.net>

Liliane Portehaut : lianeporte38@aol.com -Tél. : 04 76 08 44 91 - 06 67 64 17 72 - Grenoble (38).

René Bickel : bickel@wanadoo.fr- Tél. : 03 89 47 83 06 – Ostheim (68). <http://www.bickel.fr>

Christian Basano : cb2510@gmail.com- Tél. : 06 13 25 37 66 – Carmaux (81).

Liste à compléter avec ceux qui vont décider de passer à l'action judiciaire avec nous. Merci de nous informer.

Merci à tous ceux qui prennent l'initiative de déposer une plainte de nous le faire savoir, nous publierons sous peu leur adresse courriel pour aider à des regroupements.

Pour ceux qui ne s'engageront pas dans une plainte mais veulent nous soutenir dans notre travail : participation financière de soutien à envoyer au Dr Marc Vercoutère - Association Cri-Vie - 3 bis rue Henri Faisans - 64000 PAU.